

## Prêt d'une arme à feu entre titulaires d'un permis de chasse

Ici photocopie de

- Le permis de chasse recto-verso du prêteur
- Le modèle 9 ou 4 décrivant l'arme prêtée.

Le soussigné identifié ci-dessus prête à

Nom, prénom :

Adresse :

Titulaire du permis de chasse délivré par la Région wallonne/flamande n°  
Et ci-après dénommé « emprunteur »

L'arme à feu longue autorisée pour la chasse ci-dessus décrite.

Ce prêt est gratuit.

Le soussigné est déchargé de toute responsabilité quant à l'usage que fera de l'arme l'emprunteur qui s'engage à ne l'employer que pour des activités que lui autorise le permis de chasse dont il est titulaire.

Pour réception de l'arme et engagement  
A s'en servir que des activités que lui autorise  
le permis de chasse dont il est titulaire.

Pour prêt

L'emprunteur

le prêteur